



VOTACCESS : pourquoi l'utiliser ? Retours d'expériences des émetteurs

Une cinquantaine d'émetteurs ont été réunis par l'AFTI, l'ANSA, l'AFEP, le Cliff et le MEDEF le jeudi 28 septembre 2017 à l'AFEP. L'objectif de cette rencontre était de faire œuvre de pédagogie, en expliquant l'expérience VOTACCESS et les avantages qu'elle représente pour les émetteurs et les actionnaires.

Le contexte

La directive révisée sur les droits des actionnaires doit être transposée d'ici environ 18 mois en France et comporte de nouvelles obligations, notamment celle de pouvoir rendre compte de l'enregistrement des votes exprimés en assemblée générale, un processus lourd avec des votes papier. Les recommandations du récent groupe de travail de la commission consultative épargnants de l'AMF sur l'expression du vote en AG, en particulier celles relatives au contrôle de la prise en compte des votes, si elles étaient suivies par les pouvoirs publics, seraient également assez lourdes à mettre en œuvre pour les AG continuant de fonctionner sur un mode traditionnel.

VOTACCESS : quid ?

VOTACCESS est une solution de place, élaborée par des professionnels des titres avec un opérateur industriel, la société SLIB. Il s'agit d'une passerelle électronique qui a vocation à rassembler et à relier tous les acteurs de la chaîne de vote, quel que soit le teneur de compte (95% du réseau bancaire français est d'ores et déjà couvert), afin d'offrir à l'ensemble des actionnaires – particuliers, institutionnels, fonds - au nominatif ou au porteur, résidents ou non, la possibilité de voter par Internet, tout en simplifiant, allégeant et sécurisant la remontée de leurs votes. Elle est à la disposition de l'émetteur lui-même ou de son centralisateur. Les votes pré-assemblée sont centralisés et mis dans « l'urne » et leur prise en compte confirmée à chaque actionnaire.

Les atouts de VOTACCESS

VOTACCESS facilite le vote pour l'actionnaire, en lui donnant accès à toute la documentation en quelques clics, la possibilité de demander la carte d'admission, obtenue immédiatement (sans l'aléa du délai postal), celle de voter par correspondance ou de donner un mandat, et enfin d'avoir une confirmation de la prise en compte de son vote.

Le système offre une sécurité identique à celle des opérations bancaires et est parfaitement conforme à la réglementation.

En permettant des économies de papier substantielles (documents de convocation et formulaires de vote), VOTACCESS est à la fois écologiquement correct et économiquement intéressant, en particulier pour les émetteurs devant convoquer de nombreux actionnaires (nominatifs ou porteurs de parts de FCPE avec un droit de vote direct). Il permet également d'éliminer plus facilement les doublons pour les actionnaires titulaires de plusieurs comptes, tout en leur permettant de voter séparément selon le mode de détention de leurs actions.

Il ne représente aucun coût pour l'actionnaire.

Le coût pour l'émetteur est composé d'un coût fixe correspondant à l'utilisation de VOTACCESS et d'un coût variable lié au volume des votes, lequel peut être limité par la négociation de plafonds avec le centralisateur ou encore la mise en place d'une rémunération plus attractive pour les votes électroniques que pour les votes papier. La collecte des adresses e-mail des actionnaires est également un préambule nécessaire.

Cette solution, testée par les premiers émetteurs en 2012, a été utilisée par 70 assemblées générales en 2017 (plus de la moitié des sociétés du CAC40, des sociétés du SBF120 et quelques sociétés d'autres catégories). Après celui des particuliers, le vote électronique ou papier dématérialisé des institutionnels progresse régulièrement.

En conclusion

Dans l'optique de la transposition de la directive révisée sur les droits des actionnaires, VOTACCESS est la solution pratique pour rendre compte de l'enregistrement des votes. En favorisant la démocratie actionnariale et dans le contexte actuel de digitalisation dans tous les domaines, l'utilisation de VOTACCESS est positive pour l'image de l'entreprise, d'autant plus lorsque la communication qui l'accompagne est très pédagogique. L'intérêt de cette solution unique de place - hors marché français, aucune solution comparable n'existe, pour les individuels et les institutionnels - est qu'elle est ouverte à tous et vertueuse : plus les émetteurs, teneurs de comptes et centralisateurs seront nombreux à se raccorder, moins le processus sera coûteux pour chacun.